



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

distribution

Question écrite n° 120280

Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne auprès de M. le ministre de la santé et des solidarités les vives préoccupations des maires de France à l'égard de la campagne de presse qui oppose l'eau du robinet à l'eau en bouteille, alors que toutes deux s'inscrivent, au contraire, dans une logique de complémentarité. L'Association des maires de France regrette qu'au travers de cette campagne la gestion communale et intercommunale du service public de distribution de l'eau potable soit mise en cause, tous modes de gestion confondus, régie ou délégation de service public. Mettre en cause la qualité de l'eau distribuée, c'est ignorer les lourds investissements dont elle a fait l'objet, ces dernières années, ainsi que les nombreuses analyses et les contrôles rigoureux qu'elle subit tout au long de son cycle de production et de distribution (Maires de France, n° 233, février 2007). Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces constats.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120280

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2584